

# **Compte rendu de la séance du 02 septembre 2019**

La séance ouverte à 20h00 close à 23h20

## **Ordre du jour:**

- Bilan de la ducasse communale, en présence des membres du comité des fêtes

Après le départ des membres du comité des fêtes :

- Organisation des tours de garde des élections municipales complémentaires
- Adhésion de la commune de Camblain l'Abbé au Syndicat des eaux
- Groupement de commandes "entretien des réseaux de collecte des eaux pluviales"
- Alerte Voisins vigilants
- Indemnités Maire et adjoints
- Questions diverses

Président : BRICOUT Damien

Secrétaire : CAMUS Xavier

Présents : Monsieur Damien BRICOUT, Monsieur Xavier CAMUS, Madame Janick CAUDRON, Madame Lionelle MARIAGE, Madame Christine TILLOY, Monsieur Richard FLAMANT, Monsieur Jean-Marie MARSY

Excusés : Monsieur Dominique CARON, Monsieur Gilles DENNE

Absents : Monsieur Stéphane HAULTCOEUR

## **Délibérations du conseil:**

### **Adhésion commune de Camblin l'Abbé au Syndicat des eaux ( DE 2019 020)**

La séance ouverte Monsieur Bricout fait part au Conseil Municipal de la délibération prise par le Syndicat des eaux des Vallées du Gy et de la Scarpe dans sa réunion du 28 février 2019 acceptant l'adhésion de la commune de Camblain-l'Abbé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il informe l'assemblée que chaque commune membre doit également délibérer pour accepter ces adhésions.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Camblain-l'Abbé au Syndicat des Vallées du Gy et de la Scarpe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **Indemnités des élus ( DE 2019 021)**

Mr le Président indique au Conseil Municipal les fonction de Maire par intérim depuis el décès de Mr Levé le 15 juin dernier. Il invite le Conseil Municipal à délibérer sur les indemnités des 3 adjoints actuels.

Considérant que la commune compte 232 habitants et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- qu'à compter du 16/06/2019, le montant de l'indemnité de fonctions du premier adjoint assurant l'intérim du Maire est fixé comme suit : 17% de la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique.

qu'à compter du 16/06/2019, le montant des indemnités de fonctions du 2e et 3e adjoint est fixé comme suit, compte tenu de l'exercice effectif des délégations de fonctions qui seront assurées par les intéressés : 4,5 % de la valeur de l'indice brut terminal de la fonction publique, chacun par trimestre.

Cette décision prendra fin lors de l'élection du prochain Maire.

Les crédits nécessaires sont inscrits du budget communal.

Tableau récapitulatif des indemnités :

#### INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

NOM	FONCTION	TAUX	MONTANT BRUT TRIMESTRIEL
Mr BRICOUT Damien	1 <sup>er</sup> Adjoint Maire par intérim	17 %	1983.59 €
Mr CAMUS Xavier	2 e Adjoint	4.5 %	525.07 €
Mme CAUDRON Janick	3 <sup>e</sup> Adjoint	4.5 %	525.07 €

#### Alerte voisins vigilants ( DE 2019 022)

Mr Bricout informe le Conseil Municipal qu'à la suite des derniers cambriolages survenus sur la commune, certains habitants ont émis le souhait de pouvoir bénéficier du service d'alerte voisins vigilants.

Après contact avec la société proposant ce service, Mr Bricout présente au Conseil Municipal la convention de partenariat proposée par celle-ci et le détail des services proposés.

Après délibération, le Conseil municipal unanime valide cette proposition à hauteur d'une dépense annuelle de 250 euros TTC, il autorise Mr Bricout à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de ce service.

*Après confirmation : la société m'a confirmé que les panneaux étaient posés à la demande des communes et facturés au prix de 75 euros TTC l'unité(4 modèles sont proposés).*

*Il sera proposée une formation d'utilisation de la plateforme pour les élus intéressés qui souhaite agir sur la plateforme au nom de la mairie (ainsi les informations importantes peuvent être relayées durant mon absence par exemple), une autre formation sera proposée pour mener à bien la réunion d'information. Tous les documents (flyers, autocollants, video présentation, ...) sont fournis et compris dans le pris de la cotisation annuelle.*

## **Autres Décisions du conseil**

Groupement de commandes pour l'entretien des réseaux de collecte des eaux pluviales : Après délibération le Conseil Municipal ne souhaite pas participer au groupement de commandes proposé par la communauté de communes des Campagnes de l'Artois. Les réseaux ayant été entretenus il y a peu de temps.

Indemnité d'administration et de technicité de Mme CABOCHE :

Suite à la demande de Mme CABOCHE pour obtenir cette indemnité au regard de son travail, le Conseil Municipal a validé l'attribution de cette indemnité à hauteur du coefficient 4. Le coefficient maximum étant 8.

Présentoir pour le hall d'accueil :

Mme Caboche a sollicité l'achat d'un présentoir pour les prospectus mis à disposition du public dans le hall d'accueil de la mairie. A ce jour, ces derniers sont disposés sur l'appui de fenêtre.

Il est convenu de prendre un présentoir sur pied et rotatif. Le Conseil Municipal donne son accord à Mme Caboche pour rechercher le présentoir le plus adapté aux besoins de la commune à un tarif raisonnable.

Aire de jeux :

Il est proposé d'acheter une poubelle en fer pour l'aire de jeux.

Bilan Comité des Fêtes

Etaient présents pour le Comité des fêtes : Grégory DHAILLE, Sylvain ANIOLA, Jessica MORDAQUE, Sylvie CHRETIEN  
excusés pour le Comité des fêtes : Dorothee HEMERY

Monsieur le Président du Comité des fêtes présente ses remerciements à toutes les personnes présentes lors de la ducasse.

Le bilan financé est positif de 191 euros. Il est rappelé que la commune garde à sa charge le cout du chapiteau et des assurances.

Il a été relaté qu'il y avait eu des soucis au démontage du chapiteau par manque de personnes, certaines étaient en retard et la com de com comptabilisant 2 femmes pour 1 homme, l'effectif total n'était pas suffisant. Dans l'urgence le problème c'est vite résolu mais il faudra prévoir en amont l'année prochaine pour éviter que cela ne se reproduise.

Il a également été soulevé un problème de communication des informations. Il est proposé de voir pour éventuellement accentué la communication par mail ou par sms par envoi groupé à l'ensemble des membres ce qui faciliterait la diffusion d'informations.

Pour l'organisation de la ducasse, il est demandé de prévoir une réunion finale, peu de temps avant celle-ci afin de répartir au mieux les rôles de chacun des membres

du comité et des conseillers municipaux. Ce qui permettrait d'éviter d'éventuels oublis de dernière minute.

Mr Flamant, Président, précise que les membres ou conseillers ne doivent pas hésiter à lui remonter leurs idées ou dispositions pour une quelconque manifestation.

Il rapporte également que le rallye moto a été annulé car il n'y a eu qu'un seul participant. Il y aurait eu la diffusion d'une fausse rumeur dans les clubs de moto informant que le rallye de Warluzel était annulé.

Le flyer du prochain rallye auto sera distribué dans les boites aux lettres communales par l'agent technique.

Il est proposé un éventuel voyage organisé avec pour thème le salon de l'agriculture, à réfléchir par le comité des fêtes.

Départ du comité des fêtes à 21h25

Tours de garde des élections complémentaires du 22/09/2019 :

	<b>Dimanche 22 SEPTEMBRE 2019</b>
<b>8 H</b>	- <i>CAMUS Xavier</i> - <i>MARIAGE Lionelle</i>
<b>10 H 30</b>	- <i>TILLOY Christine</i> - <i>CAUDRON Janick</i>
<b>13 H</b>	- <i>BRICOUT Damien</i> - <i>CARON Dominique</i>
<b>15 H30</b>	- <i>MARSY Jean-Maire</i> - <i>DENNE Sylvie</i>
<b>18 H</b>	

Signatures :  
**BRICOUT D.**

**CAMUS X.**

**CAUDRON J.**

**CARON-D.**

**ABSENT**

**TILLOY C.**

**MARIAGE L.**

**FLAMANT R.**

**MARSY J-M.**

~~**DENNE G.**~~

~~**HAULTCOEUR S.**~~

**ABSENT**

**ABSENT**